



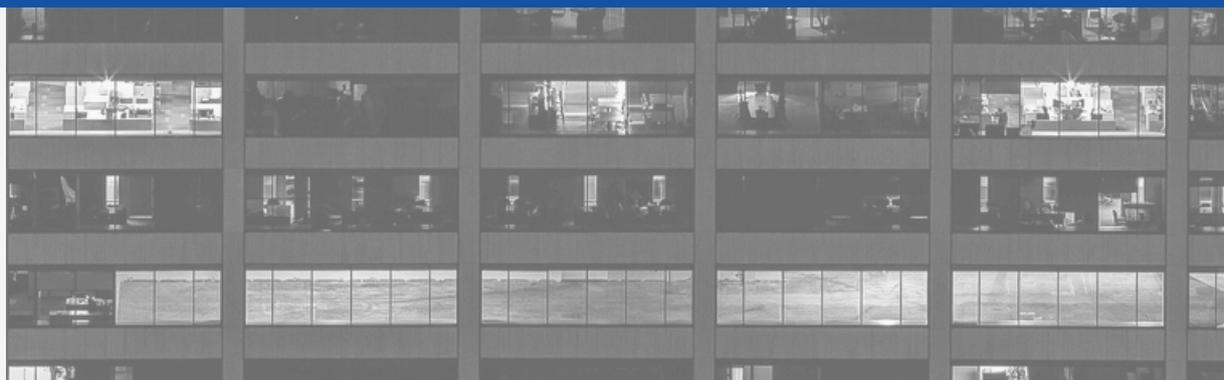
Dénombrement du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi

Arrondissement administratif de NAMUR

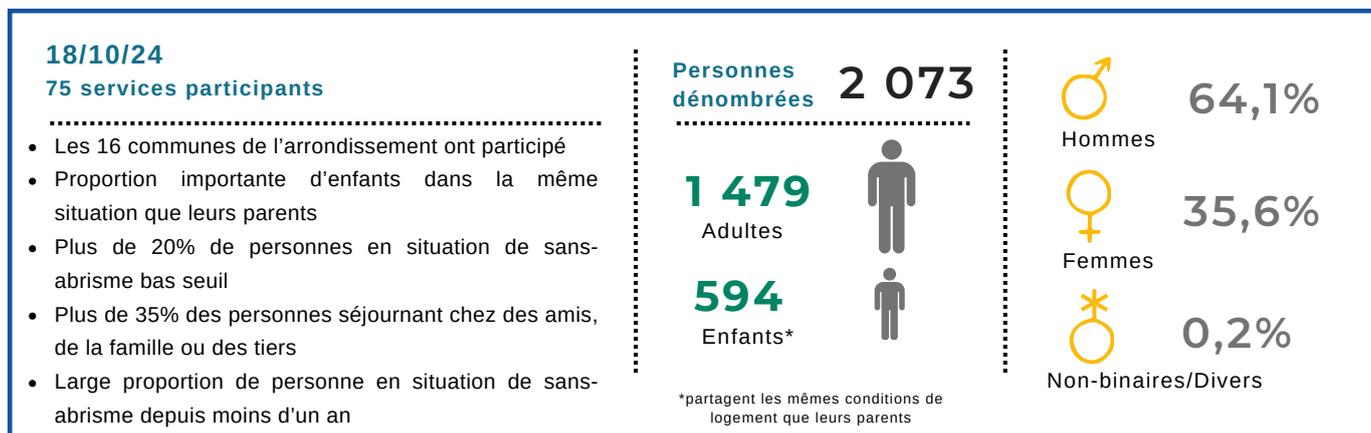
MARS 2025

CHERCHEURS

Nicolas De Moor
Dr. Josepha Moriau
Prof. dr. Martin Wagener
Prof. dr. Koen Hermans



Arrondissement administratif de Namur



64 services ont rempli un total de 2 092 questionnaires. Les chercheur.e.s ont supprimé 591 doubles comptages et questionnaires incomplets.

Parmi les 1 479 questionnaires conservés pour l'analyse, 1 247 questionnaires ont été complétés par le travailleur social seul, tandis que 222 questionnaires ont été complétés avec la personne sans-abri.

Dans le rapport, chaque titre indique le nombre de personnes pour lesquelles la question a été complétée. ? indique pour combien de personnes il a été indiqué que cette information était inconnue.

Aucun questionnaire n'est complété pour les mineurs de moins de 16 ans et les enfants sont donc dénombrés via les adultes de leur ménage (notamment leurs parents). Le nombre d'enfants est indiqué dans le rapport comme suit : #2



Questionnaires complétés (# 2 092)



11 services ont pris part à l'ensemble du processus mais n'ont pas encodé de questionnaire car aucun de leur suivi ne rentrait dans les conditions pour être dénombré : Les Logis Andennais (SLSP), Centre des Immigrés Namur-Luxembourg (CINL), Croix-Rouge, CHU UCL Namur Ste Elisabeth (service social), Maisons de Quartiers de Namur, PAC Namur, RWLP, SPAD Namur, IHP L'Espoir, Sesame, SAGEISS (Andenne).

Différents services du CPAS de Namur ont participé au dénombrement, à savoir : Abri de nuit, Action Logement, Cellule Expulsion, Cellule Retrouve-toi(t), DUS, Les Trieux - Le Quai, Service d'Aide individuelle.

Un dénombrement nocturne a été effectué durant la nuit du 17 au 18 octobre par les Equipes Mobiles de Rue, composées de Salamandre, Relais Santé, Echange et TSP de la Ville de Namur. Ceux-ci ont encodé 18 questionnaires.

Nombre de personnes dénombrées

Catégories ETHOS Light	Adultes # 1 479	%	Dont hommes %	Dont femmes %	Enfants # 594	%
1- Espace public	130	8,8	90,0	10,0	10	1,7
2- En hébergement d'urgence	68	4,6	79,4	20,6	11	1,9
3- Foyer d'hébergement	260	17,6	45,8	53,5	266	44,8
4- Institution	151	10,2	56,3	43,7	60	10,1
5- Logement non conventionnel	208	14,1	72,1	27,9	22	3,7
6- Chez des parents, amis ou tiers	526	35,6	62,7	36,9	159	26,8
7- Menace d'expulsion	86	5,8	55,8	44,2	66	11,1
Situation 18/10 inconnue, sans-abrisme confirmé	50	3,4	90,0	10,0	0	0,0

321 SANS-ABRISME BAS SEUIL

21,7% des personnes dénombrées sont en situation de sans-abrisme bas seuil. Il s'agit des personnes qui séjournent dans l'espace public, en hébergement d'urgence, dans un garage, dans un squat, dans une voiture/camion ou dans une tente. La majorité de ce groupe est constitué d'hommes (85,0%).

180 PROFIL HOUSING FIRST

12,2% des personnes dénombrées sont en instabilité de logement depuis plus de 2 ans et sont aux prises avec des problèmes psychiques/psychiatriques et/ou des problèmes d'assuétude.

Elles séjournent principalement chez des amis, de la famille ou des tiers (23,3%), dans un logement non conventionnel (22,2%) et en institution (18,9%). Ce groupe est principalement constitué d'hommes (75,6%).

279 JEUNES ADULTES

18,3% du total des personnes dénombrées ont entre 16 et 25 ans (8 personnes ont 16 ou 17 ans et 271 personnes ont entre 18 et 25 ans). Elles séjournent principalement chez des amis, de la famille ou des tiers (50,5%).

39,4% des jeunes adultes sont des femmes.

307 AVEC DES ENFANTS DIRECTEMENT CONCERNÉS

Au total, 307 personnes (20,7%) ont 594 enfants directement concernés par leur situation de logement. Ces enfants partagent donc la même situation de logement que leur(s) parent(s). 104 de ces personnes ont 3 enfants ou plus concernés. 233 personnes (15,7%) ont 454 enfants indirectement concernés par leur situation de logement. Ces enfants ne partagent donc pas la situation de logement de leur(s) parent(s).

Dans l'espace public (ETHOS Light 1, # 130)



Foyer d'hébergement (ETHOS Light 3, # 260)

Foyer d'hébergement	Adultes # 260	%	Enfants # 266	%
Centre d'hébergement de crise	0	0,0	0	0,0
Maison d'accueil	130	50,0	112	42,1
Logement supervisé (sans contrat de location)	3	1,2	2	0,7
Maison de refuge pour victimes de violences	1	0,4	1	0,4
Logement à court terme des autorités locales (logement de transit du CPAS, logement d'urgence)	94	36,2	120	45,2
Logement à court terme hors administration locale (ASBL)	10	3,8	19	7,1
Hôtel, auberge de jeunesse	18	6,9	10	3,8
Centre d'accueil hors région (hors arr. Namur)	3	1,2	2	0,7
Autre	0	0,0	0	0,0
Inconnu	1	0,4	0	0,0

En institution (ETHOS Light 4, # 151)

74 personnes (49,0%) restent plus longtemps dans l'institution en raison de l'absence de solution de logement, dont 52 personnes dans un hôpital/centre psychiatrique (70,3%), 9 personnes dans un centre d'accueil pour migrants (12,2%), 4 personnes en prison, et 3 personnes dans un hôpital général.

31 personnes (20,5%) doivent quitter l'institution au cours du mois sans solution de logement, dont 14 personnes dans un hôpital/centre psychiatrique (45,2%) et 14 personnes dans un centre d'accueil pour migrants (45,2%).

Pour 46 personnes (30,5%), cette information n'est pas connue.

1 personne séjournait dans une "Autre" institution.

49,0% restent plus longtemps en raison d'une absence de solution de logement
74

20,5% doivent quitter l'institution dans un délai d'un mois sans solution de logement
31



16
prison
10,6%

#2



11
hôpital général
7,3%

#1



72
hôpital ou service psychiatrique
47,7%

#3



1
protection/aide à la jeunesse
0,7%



0
habitation protégée
0,0%



13
ILA
8,6%

#21



35
centre d'accueil pour migrants
23,2%

#33



1
centre résidentiel pour usagers de drogues
0,7%

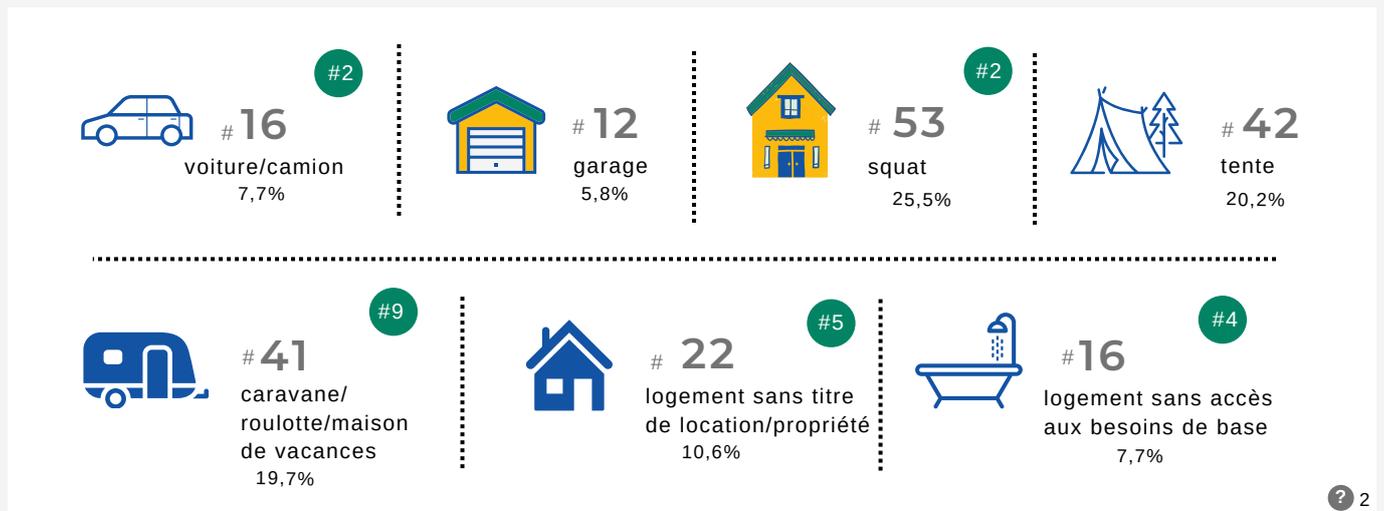
? 1



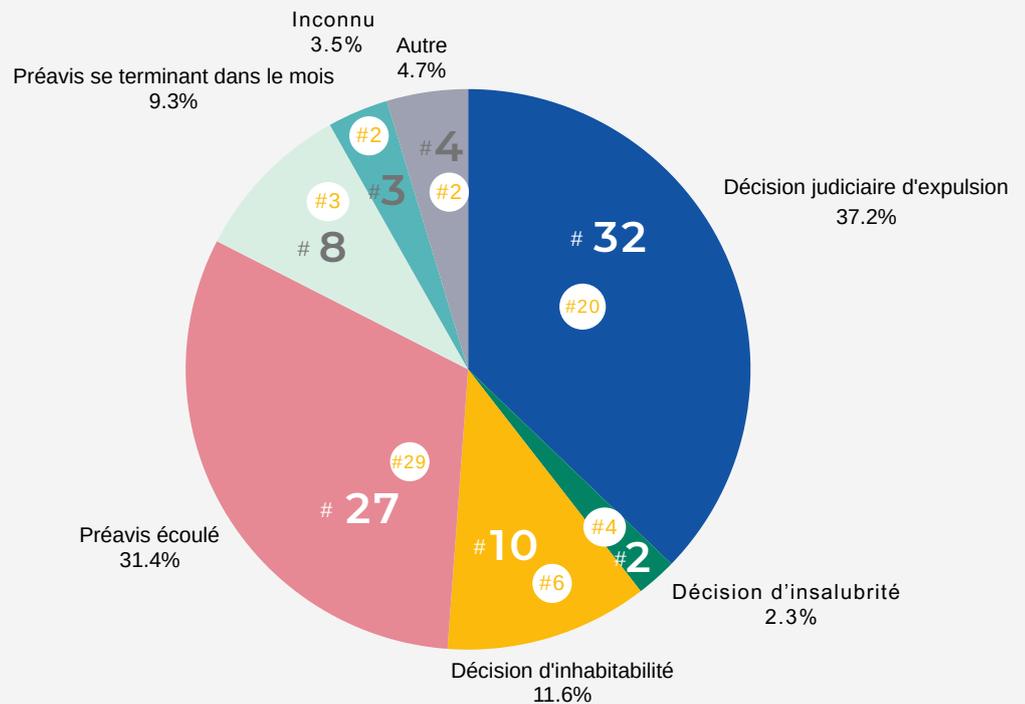
Monsieur a une cinquantaine d'années. Nous le rencontrons quelques semaines avant sa sortie de prison. Il est célibataire et sans enfant. Il avait une indemnité du SPF Sécurité Sociale mais celle-ci a été suspendu suite à son incarcération. Monsieur souhaitait trouver un logement à sa sortie de prison et nous l'avons accompagné dans ses démarches, notamment pour connaître le CPAS compétent. Lors de sa sortie, il séjourne quelques jours chez un ami de confiance et fréquente notre service. Nous l'accompagnons dans une mise en ordre administrative et médicale. Il rentre dans un logement de particulier et notre accompagnement se poursuit. Un mois après sa sortie de prison, il retombe dans ses addictions. Les indemnités bloquent et Monsieur ne sait pas payer le second loyer. En outre, des incidents ont lieu avec des individus dans son logement. Après deux mois, le propriétaire prend la décision de mettre fin à la collaboration et nous trouvons une solution de logement communautaire chez un de nos partenaires. Sa situation administrative reste complexe et sa situation financière se stabilisera quelques mois plus tard. Nous continuons à revoir Monsieur de temps en temps. Il semble amaigri et reconnaît sa consommation.

Logement non conventionnel (ETHOS Light 5, # 208)

La majorité des personnes séjournent en squat, dans une caravane/roulotte ou maison de vacances. 4 personnes séjournent dans un « autre » espace non conventionnel, à savoir un bateau.



Dans un logement sous menace d'expulsion (# 86)



Situation de logement deux semaines avant le dénombrement

Outre la situation de logement du 17 au 18 octobre, la situation de logement des deux semaines avant le jour du dénombrement est également identifiée. Il est ainsi indiqué où la personne a séjourné pendant la période du 4 au 17 octobre 2024. Comme la situation de logement peut varier au cours de cette période, plusieurs lieux de séjour peuvent être indiqués pour chaque personne. Les figures ci-dessous montrent le changement de situation de séjour.



Situation de logement deux semaines avant le dénombrement

		Situation de logement la nuit du 17 au 18 octobre 2024						
		Dans l'espace public	En hébergement d'urgence	En foyer d'hébergement	En institution	Dans un logement non conventionnel	Chez des amis, de la famille ou des tiers	Sous menace d'expulsion
1	Dans l'espace public	118	19	3	2	10	7	0
2	En hébergement d'urgence	20	61	7	1	5	8	0
3	En foyer d'hébergement	1	1	250	2	2	3	2
4	En institution	3	4	6	136	3	3	0
5	Dans un logement non conventionnel	8	5	3	0	200	9	3
6	Chez des amis, de la famille ou des tiers	4	5	2	4	2	514	7
7	Sous menace d'expulsion	0	0	0	0	1	0	79
	Inconnu	18	24	4	0	10	14	1
	TOTAL	172	119	275	145	233	558	92

Au cours des deux semaines précédant le jour du dénombrement, 172 personnes ont séjourné au moins une nuit dans l'espace public, ce qui équivaut à 11,6% du total des personnes dénombrées.

Nombre de personnes dénombrées sur le territoire

Cette carte indique le nombre d'adultes dénombrés dans la commune de Namur et dans les autres communes de l'arrondissement administratif de Namur. Les 16 communes de l'arrondissement ont participé au dénombrement.

Une personne peut être dénombrée même si elle a passé la nuit dans une autre commune si le lien avec la commune du service qui dénombre est établi (ex. la dernière adresse connue de la personne est dans cette commune).

Sur les 1 479 adultes dénombrés, 85 séjournaient dans une commune en dehors de l'arrondissement de Namur.

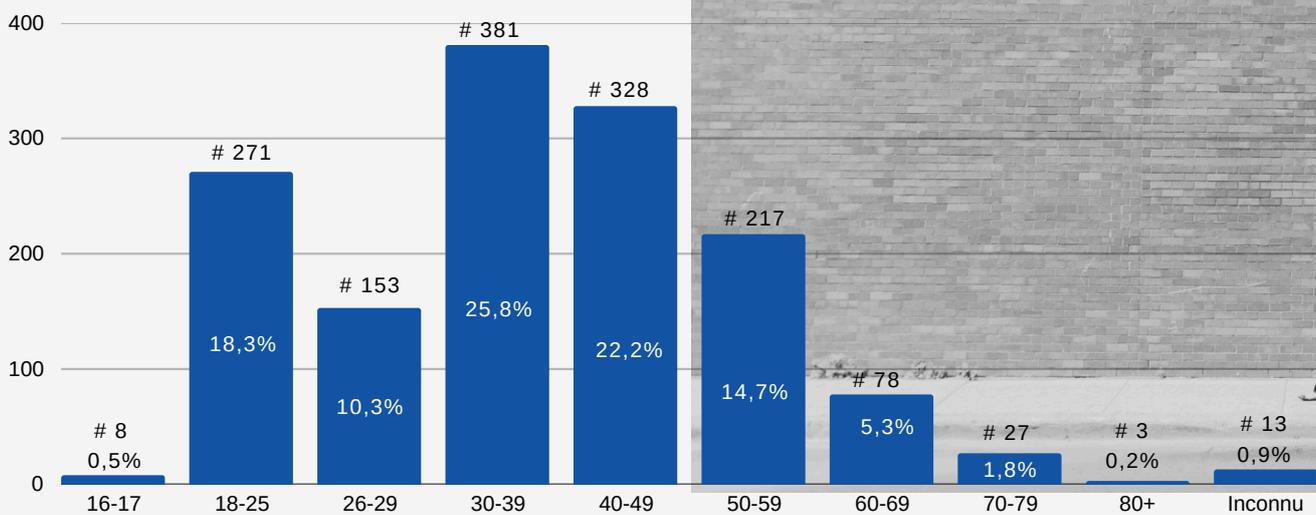
Pour 46 personnes, cette information est inconnue.

402 personnes ont été dénombrées dans les 15 autres communes de l'arrondissement



Caractéristiques du profil

Âge (# 1 479)



Monsieur est célibataire et polytoxicomane. C'est un usager de la rue depuis des dizaines d'années et il a de nombreux problèmes physiques, notamment pour marcher. Monsieur a également un cancer pour lequel il est traité et suivi. Son souhait le plus marqué est de retrouver un logement car il a décidé de ne plus vivre en rue ou en squat. Il estime qu'à son âge, il est temps qu'il se prenne en main et qu'il trouve un logement décent. Il est hébergé par un ami quand il n'est pas en conflit avec ce dernier mais dort souvent dehors. Il souhaite trouver un logement bien à lui. Monsieur a essayé l'année dernière de stopper sa consommation d'alcool. Il y était parvenu pendant plusieurs mois mais ses fréquentations ont eu raison de sa volonté. Il n'a pas de téléphone et il est donc très difficile de lui transmettre des informations. Il peut néanmoins compter sur le soutien de quelques amis proches.

Nationalité (# 1 479)



3,0%
Citoyen UE
44

69,3%
Nationalité belge
1025

25,1%
Citoyen hors UE
371

Apatride #1

? 38

Statut de séjour (# 449)

Parmi les non-belges



22,7%
Titre de séjour
permanent
94



40,3%
Titre de séjour
temporaire
167



22,2%
Pas de
document de
séjour valide
92



14,3%
Procédure
en cours
59

? 37

Pays de naissance (# 1 479)



Belgique

934



Ukraine

23



Maroc

18



Guinée

16



Cameroun

14

Il s'agit d'un jeune homme demandeur d'asile. FEDASIL a l'obligation de lui fournir un logement mais étant donné les manquements de l'Etat belge par rapport à cette obligation, il a décidé de supprimer son code 207. Il a changé de perspective en décidant de compter plutôt sur sa famille. Il a été hébergé par son cousin ce qui a conduit ce dernier à être considéré comme cohabitant et à perdre une grande partie de ses revenus. Cela a créé un conflit familial et ce jeune homme ne peut plus compter sur la solidarité familiale.

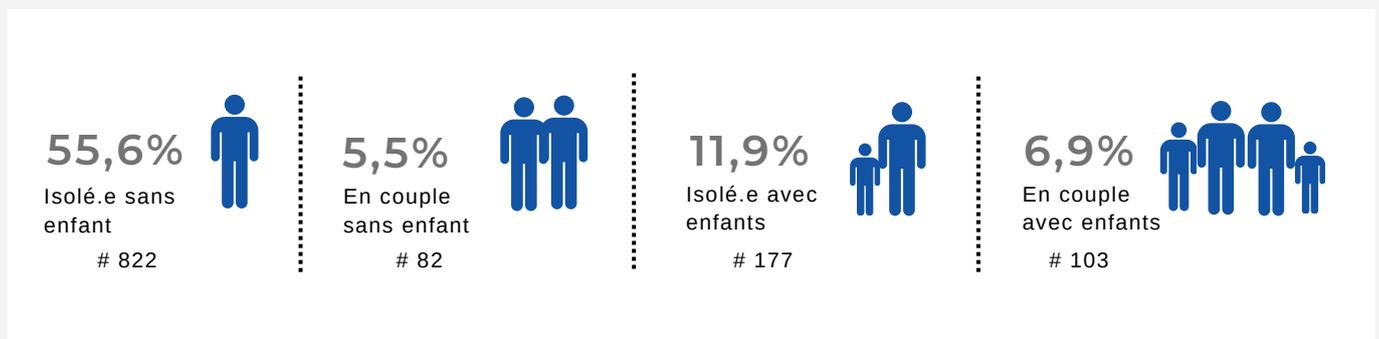
Ménage (# 1 479)

Le ménage est constitué des personnes avec lesquelles la personne sans-abri partage un lieu de résidence. Il inclut les personnes avec lesquelles la personne vit et ne comprend que les ménages privés (par exemple, pas de maisons d'étudiants).

165 personnes (11,2%) vivent isolées mais l'information concernant les enfants est inconnue tandis que 26 personnes vivent en couple mais l'information concernant les enfants est inconnue (1,8%)

71 personnes (4,8%) forment un ménage avec leur(s) parent(s) et 3 autres personnes (0,9%) ont une "Autre" composition de ménage.

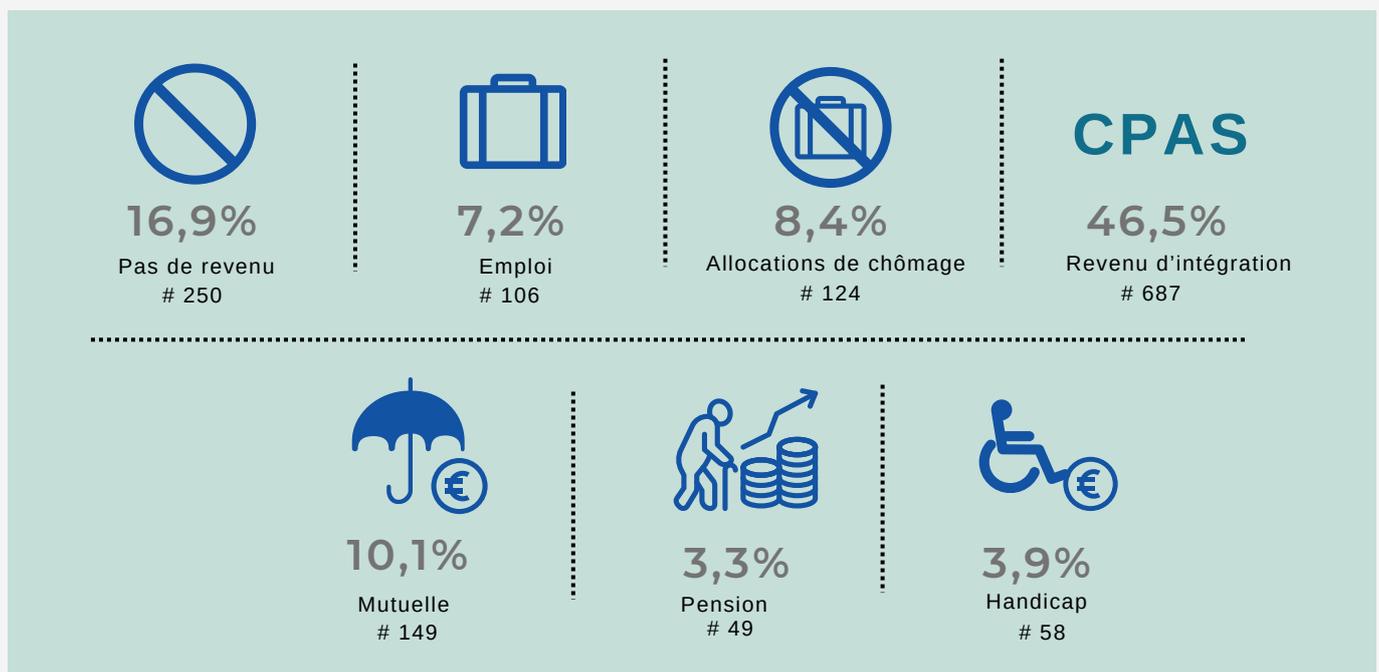
Pour 30 personnes (2,0%), cette information est manquante.



Revenus (# 1 479)

Une personne peut avoir plusieurs sources de revenus. 46 personnes ont une "Autre" source de revenus (ex. allocations familiales, pension alimentaire).

Pour 77 personnes (5,2%), l'information est inconnue.



Santé (suspicion de) (# 1 479)**27,1%**

Aucun problème de santé

401

**27,1%**

Assuétudes

401

**14,0%**

Problèmes physiques à long terme

207

**23,2%**

Problèmes psychiques/psychiatriques

343

**3,8%**

Handicap physique

56

**6,0%**

Handicap mental

89

Une personne peut avoir plusieurs problèmes de santé. Étant donné que la plupart des questionnaires ont été complétés par un travailleur sans la présence de la personne sans-abri, il s'agit d'estimations de ces problèmes de santé indiqués notamment par le terme « suspicion de ».

13 personnes ont un "Autre" problème de santé.

Pour 274 personnes (18,5%), l'information est inconnue.

129 personnes (8,7%) souffrent de problèmes psychiques/psychiatriques et d'assuétudes.

27 personnes (1,8%) souffrent d'un handicap mental et d'assuétudes.

Passé en institution (# 1 479)**14,7%**

Passé en établissement psychiatrique

217

**6,4%**

Passé en institut d'aide à la jeunesse

94

**14,4%**

Passé en prison

209

? 532

? 538

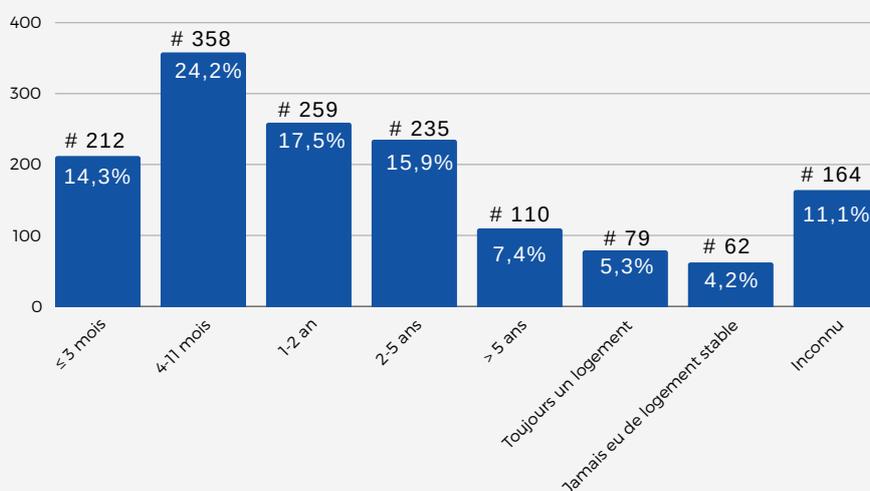
? 405

599 personnes (40,5%) n'ont séjourné dans aucune des institutions susmentionnées.

Jeune fille de 18 ans qui a été suivie par le SAJ durant son enfance. Elle a été placée quelques années et a pu retourner chez sa maman aux alentours de ses 10 ans. Son beau-père était violent physiquement et psychologiquement, principalement envers sa maman mais aussi envers ses petites sœurs et elle-même. Elle n'en a jamais parlé jusqu'à ses 17 ans mais des proches de la famille en avaient connaissance. Elle a d'abord fugué chez son copain en dehors de Namur. Ensuite, elle s'est adressée à une ancienne amie de sa maman et, ensemble, elles se sont présentées au SAJ. Cette dame avait déjà aidé sa grande sœur à partir et fuir les violences intra-familiales. Le SAJ allait reconnaître cette dame en tant que famille d'accueil mais finalement la jeune fille est rentrée en famille. A ses 18 ans, elle était hébergée chez une autre amie de la famille et chez une de ses sœurs par intermittence pendant plusieurs mois. Elle est revenue vers nous et avons entamé des démarches auprès du CPAS. Elle a obtenu un RIS pour compléter son salaire (elle travaillait déjà en apprentissage). Elle a ensuite trouvé un kot étudiant.

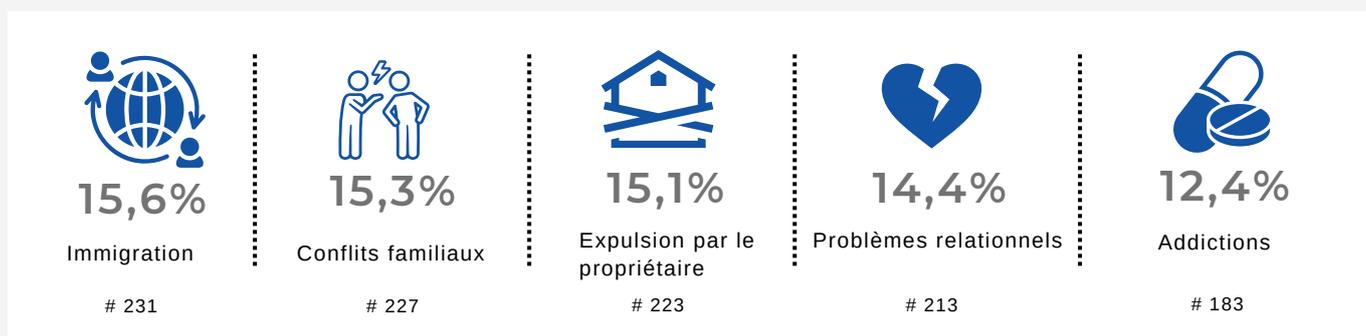
Caractéristiques du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi

Durée de l'instabilité de logement (# 1 479)



Les personnes qui ont toujours un logement stable sont celles qui séjournent dans un logement sous menace d'expulsion et qui risquent donc de le perdre dans le mois qui suit le jour du dénombrement.

Origines de l'instabilité du logement (# 1 479)



Raisons financières (11,4%), problèmes psychiques/psychiatriques (10,1%), Fin de bail (7,5%), Sortie d'institution (6,7%), Logement insalubre (6,2%), Violence (intra-familiale) (5,7%), Initiative du propriétaire (rénovation, vente) (4,1%), Réfugié en raison de la guerre en Ukraine (3,5%), Perte d'emploi (2,8%), Conflit avec les amis (1,8%), Décès (1,6%), Force majeure (incendie, inondation) (1,4%), Autre (1,4%), Inconnu (13,3%)

Une personne peut être en instabilité de logement pour plusieurs raisons.



Action sociale CPAS

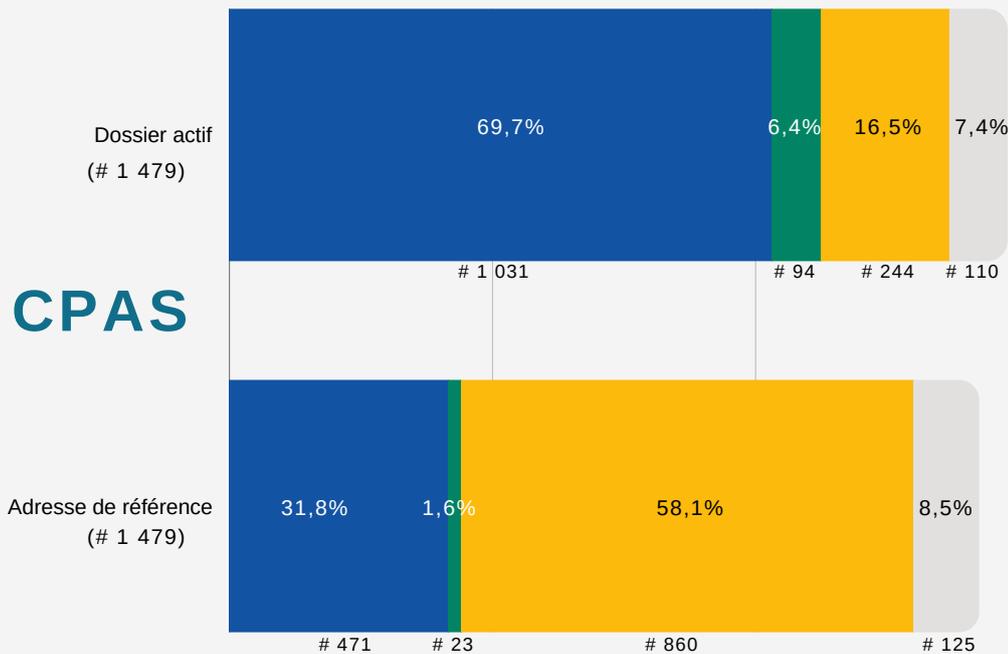
1 125 personnes (76,1%) ont un dossier actif auprès d'un CPAS.

494 personnes (33,4%) ont une adresse de référence auprès d'un CPAS.

● Oui, auprès du CPAS de la commune où la personne a passé la nuit du 17 au 18 octobre 2024

● Oui, auprès du CPAS d'une autre commune ● Non ● Inconnu

CPAS



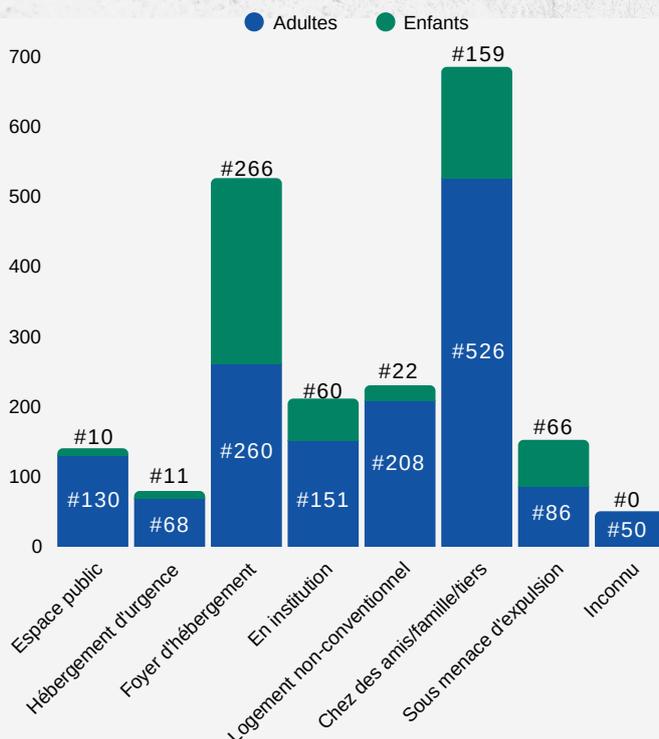
Enfants en situation de sans-abrisme et d'absence de chez-soi

307 adultes ont au total
594 enfants mineurs directement concernés
 par leur situation de logement

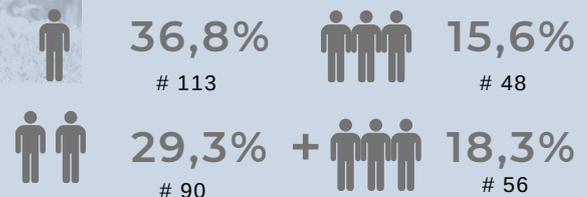
28,6%
 des personnes
 dénombrées à Namur
 sont des enfants

Madame nous a contactés à plusieurs reprises pour des violences conjugales commises par le papa de ses 4 enfants. Quelques temps plus tard, nous avons repris contact. Elle avait quitté son compagnon et vécu seule dans un studio qu'elle devait quitter alors qu'un déni de grossesse venait de se révéler. Elle a été hébergée quelques semaines dans une maison d'accueil puis par le père de ses enfants dans une maison inadaptée sans chauffage. Elle a eu de grosses difficultés à quitter le logement seule avec son bébé d'un mois alors que les 4 grands devaient rester chez leur père faute de place en maison d'accueil. Finalement, nous l'avons introduite dans un logement de transit avec ses 5 enfants. Son état de santé était inquiétant. Après des mois de démarches administratives et judiciaires, elle obtient la garde des enfants et est désignée pour l'obtention d'un logement social. Ce dernier a été obtenu car elle a enlevé son aînée de 18 ans de la demande (ce qui illustre le manque de grands logements sur la province). Elle continue de subir des violences physiques, psychologiques et financières de la part de son ex-compagnon. Les démarches administratives sont longues et complexes pour être en règle au niveau du logement et obtenir les aides financières auxquelles elle a droit. Actuellement, elle est de nouveau en couple avec le père de ses enfants.

Situation de logement



Taille des fratries



ENFANTS

La plupart des enfants (#266) séjournent avec leur(s) parent(s) en foyer d'hébergement.

MAIS un groupe de 159 enfants séjournent avec leur(s) parent(s) chez amis, de la famille ou des tiers

Les informations ci-dessous concernent les 307 adultes qui ont un ou plusieurs enfants directement concernés par leur situation de logement

Ménage (# 307)

57,7%

Isolé.e avec des enfants



33,6%

Couple avec enfants



Nationalité (# 307)



58,3%

Nationalité belge
179

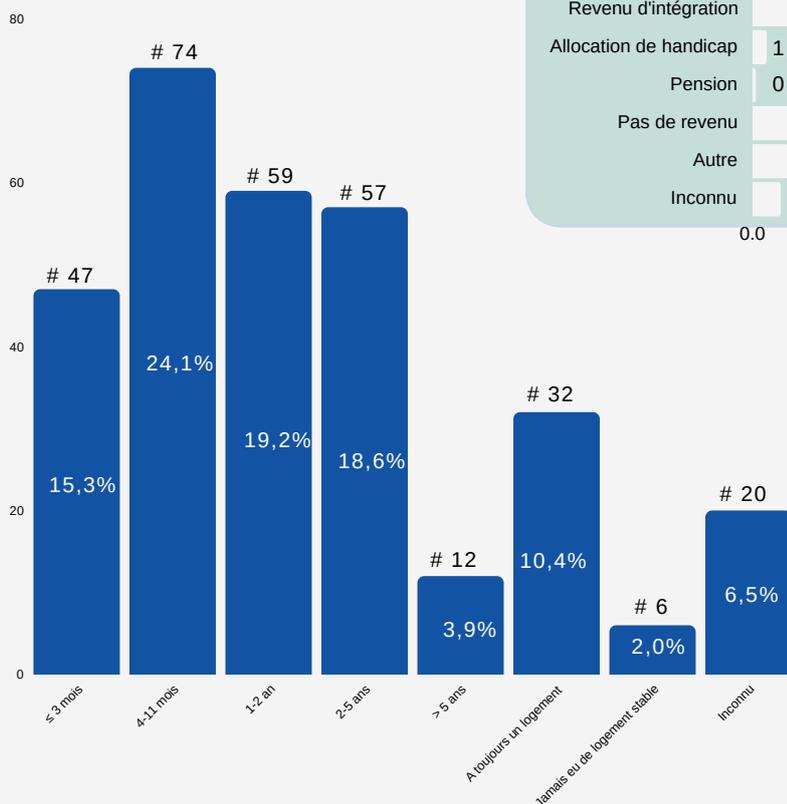
parmi les non-Belges (# 120)



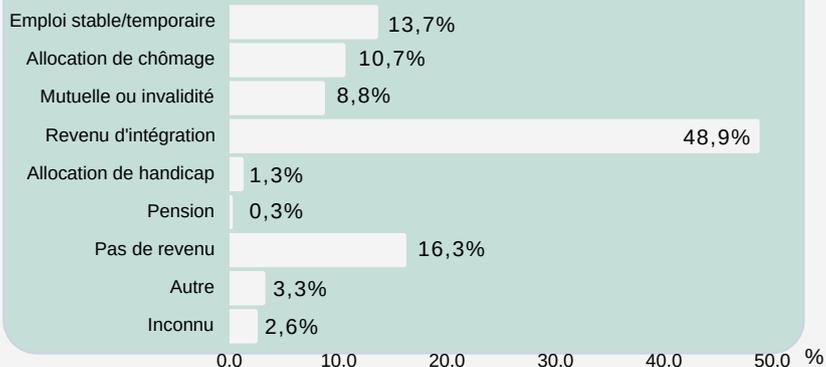
5,8% Citoyen UE
7

94,1% Citoyen hors-UE
113

Durée instabilité de logement (# 307)



Revenus (# 307)



SANTÉ DES PARENTS

Presque la moitié des personnes qui ont des enfants directement concernés n'ont aucun problème de santé (49,2%). Pour 79 d'entre-elles (25,7%), la réponse est inconnue.

ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS

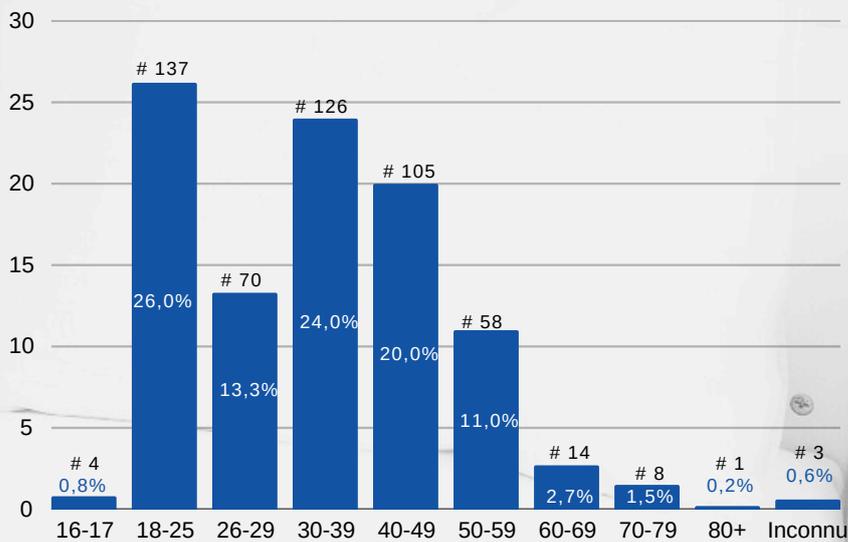
69,7% ont un dossier actif auprès d'un CPAS. 20,8% ont une adresse de référence auprès d'un CPAS.

Les personnes qui séjournent chez des amis, de la famille ou des tiers (ETHOS 6)

Cela concerne

35,6% des adultes dénombrés
526

Âge (# 526)



Hommes

62,7%

330



Femmes

36,9%

194

Nationalité (# 526) ¹⁰



67,7%

Nationalité belge
356



2,3%

Citoyen UE
12

28,1%

Citoyen hors UE
148

Statut de séjour (# 169)



17,2%

Titre de séjour permanent

29



27,8%

Titre de séjour temporaire

47



31,4%

Pas de document de séjour valide

53



16,6%

Procédure en cours

28

¹⁰

Ménage (# 526)

56,1%

Isolé.e sans enfant

295



4,4%

En couple sans enfant

23



11,0%

Isolé.e avec enfants

58



4,6%

En couple avec enfants

24



⁹

Les informations ci-dessous concernent les 526 adultes sans-abri qui séjournaient chez des amis, de la famille ou des tiers.

Santé (suspicion de) (# 526)



35,9%

Aucun problème de santé

189



21,3%

Assuétudes

112



19,8%

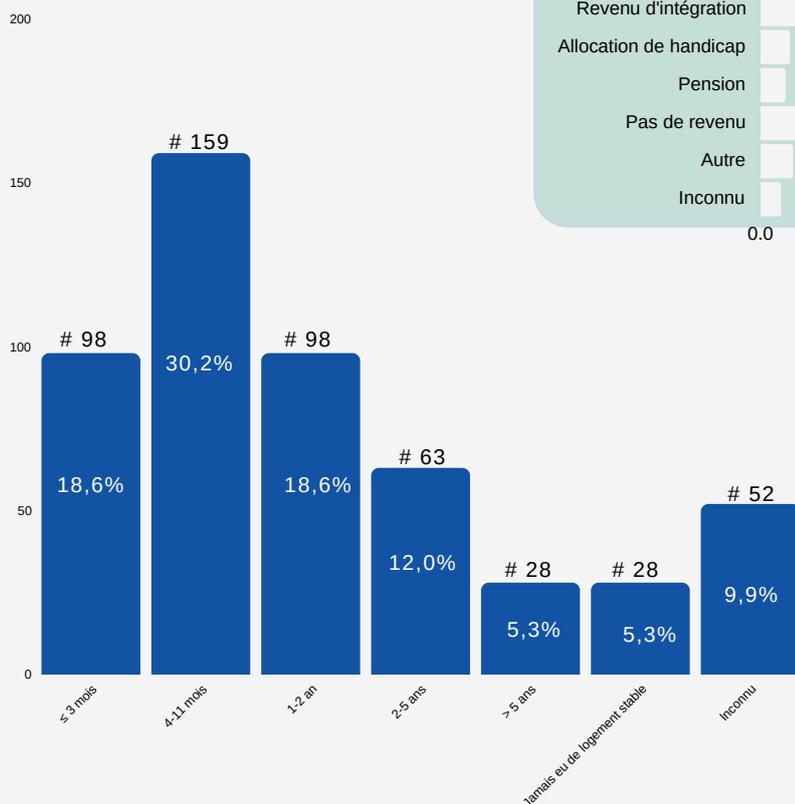
Problèmes psychiques/psychiatriques

104

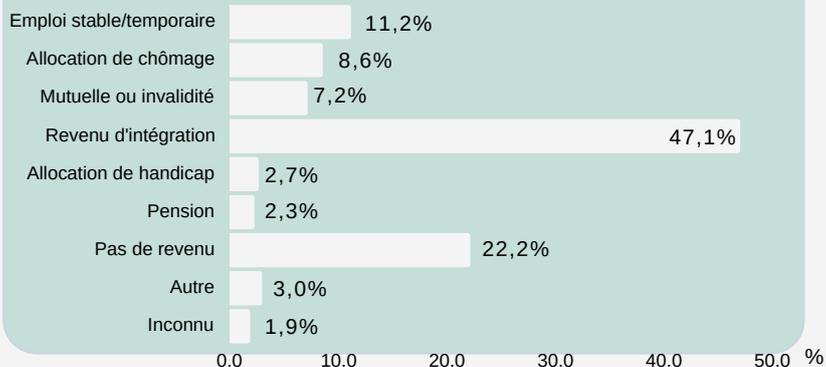
? 88

C'est un jeune homme qui a fait plusieurs institutions d'aide à la jeunesse. Peu avant sa majorité, il a fugué et a été placé en SRU jusqu'à la veille de ses 18 ans. Nous avons commencé à l'aider dans ses démarches avec le CPAS. Le jour de son anniversaire, il s'est retrouvé à la rue sans revenu. Il a dormi en hébergement d'urgence et chez un pote, puis un autre et ce, durant plusieurs mois. Suite à l'accord du CPAS pour le RIS, la recherche de logement s'est intensifiée. Il a finalement trouvé un logement plus accessible en dehors du territoire namurois. Après quelques temps, il a eu des problèmes dans son logement et est revenu vers nous. Il s'est retrouvé mis dehors sans procédure d'expulsion. Il est ensuite parti à l'étranger chez son frère qui y était déjà installé. Finalement, il est revenu en Belgique et nous avons recommencé les démarches avec lui : CPAS, logement, formation, médiation de dettes, etc.

Durée instabilité de logement (# 526)



Revenus (# 526)



ORIGINE INSTABILITE DE LOGEMENT ETHOS 6

19,6% des personnes sont en instabilité de logement notamment à cause d'un conflit avec la famille, 19,0% à cause d'une immigration/exil et 16,5% à cause de problèmes relationnels.

ACCOMPAGNEMENT ETHOS 6

81,8% ont un dossier actif auprès d'un CPAS.
34,4% ont une adresse de référence auprès d'un CPAS.

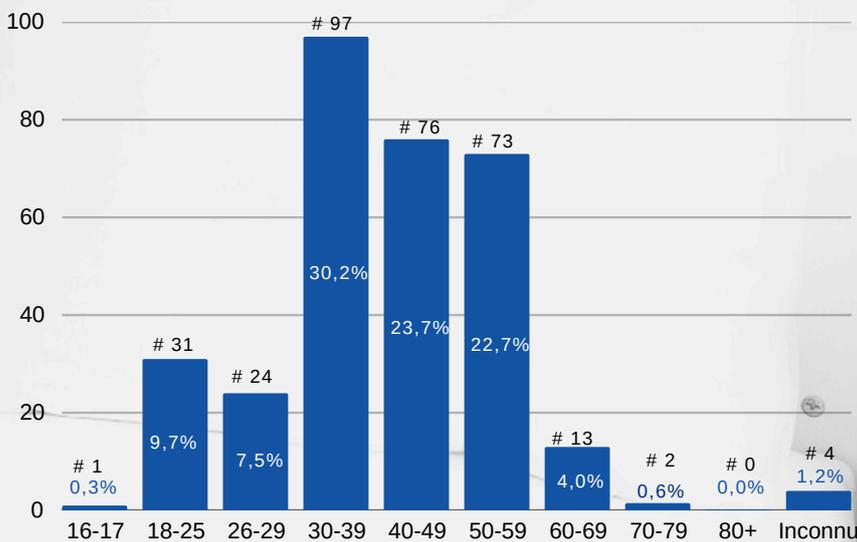
Les personnes en situation de sans-abrisme "bas seuil"

Il s'agit des personnes qui séjournaient la nuit du 17 au 18 octobre 2024 dans l'espace public, en hébergement d'urgence, dans un garage, dans un squat, dans une voiture/camion ou dans une tente.

Cela concerne

21,7% des adultes dénombrés
321

Âge (# 321)



Hommes

85,0%

273



Femmes

15,0%

48

Nationalité (# 321) ? 6



78,8%

Nationalité belge
253



3,7%

Citoyen UE
12

14,0%
Citoyen hors UE
45

Ménage (# 321)

64,8%

Isolé.e sans enfant

208



5,9%

En couple sans enfant

19



1,6%

Isolé.e avec enfants

5



1,2%

En couple avec enfants

4



? 9

C'est un jeune femme de 24 ans. Elle est à la rue depuis quelques mois. Tout a commencé quand son beau-père l'a forcée à arrêté l'école à 17 ans pour rester à la maison faire le ménage et la cuisine. Il y a quelques mois, il l'a mise dehors, ainsi que son frère et sa sœur, parce qu'il ne voulait garder chez lui que ses "vrais enfants". Elle n'a pas de carte de banque à son nom, aucun revenu. Quand on la rencontre, elle est accompagnée d'un autre jeune homme qui est à la rue depuis 2 ans. Ils ont uni leurs ressources et décidé de rester ensemble, avec le chien du jeune homme, pour pouvoir faire la manche et vivre à deux plutôt que seuls. Aucun des deux n'a de suivi au CPAS, de mutuelle en ordre et ils n'ont d'ailleurs même plus de quoi dormir, car quelqu'un a volé leurs affaires. La première chose que nous avons fait est de leur fournir une tente, un matelas, un sous-matelas, etc. Ensuite, on a aidé Madame à faire toutes les démarches nécessaires pour obtenir une aide sociale et on l'accompagne pour lui permettre de prendre une douche, un repas, faire une lessive de ses affaires. Elle espère pouvoir mettre de côté pour ensuite trouver un appartement et ne pas rester trop longtemps à la rue.

Les informations ci-dessous concernent les 321 adultes sans-abri qui sont en situation de sans-abrisme "bas seuil"

Santé (suspicion de) (# 321)



15,6%

Aucun problème de santé

50



53,3%

Assuétudes

171



17,8%

Problèmes physiques à long terme

57



22,7%

Problèmes psychiques/psychiatriques

73



6,9%

Handicap physique

22



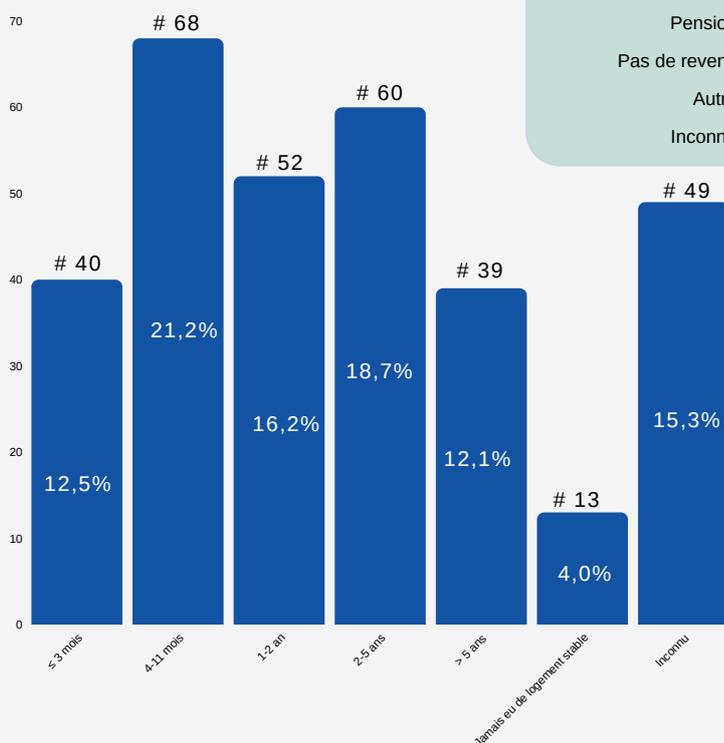
7,2%

Handicap mental

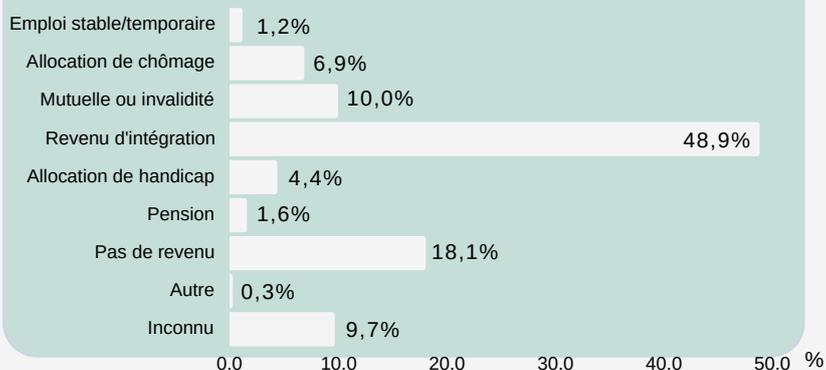
23

? 37

Durée instabilité de logement (# 321)



Revenus (# 321)



ORIGINE INSTABILITE DE LOGEMENT "BAS SEUIL"

24,9% des personnes sont en instabilité de logement notamment à cause d'une addiction, 18,1% à cause de problèmes relationnels et 16,5% à cause d'une initiative du propriétaire (expulsion). Pour 24,0% des personnes, la réponse est inconnue.

ACCOMPAGNEMENT "BAS SEUIL"

72,9% ont un dossier actif auprès d'un CPAS. 55,1% ont une adresse de référence auprès d'un CPAS.

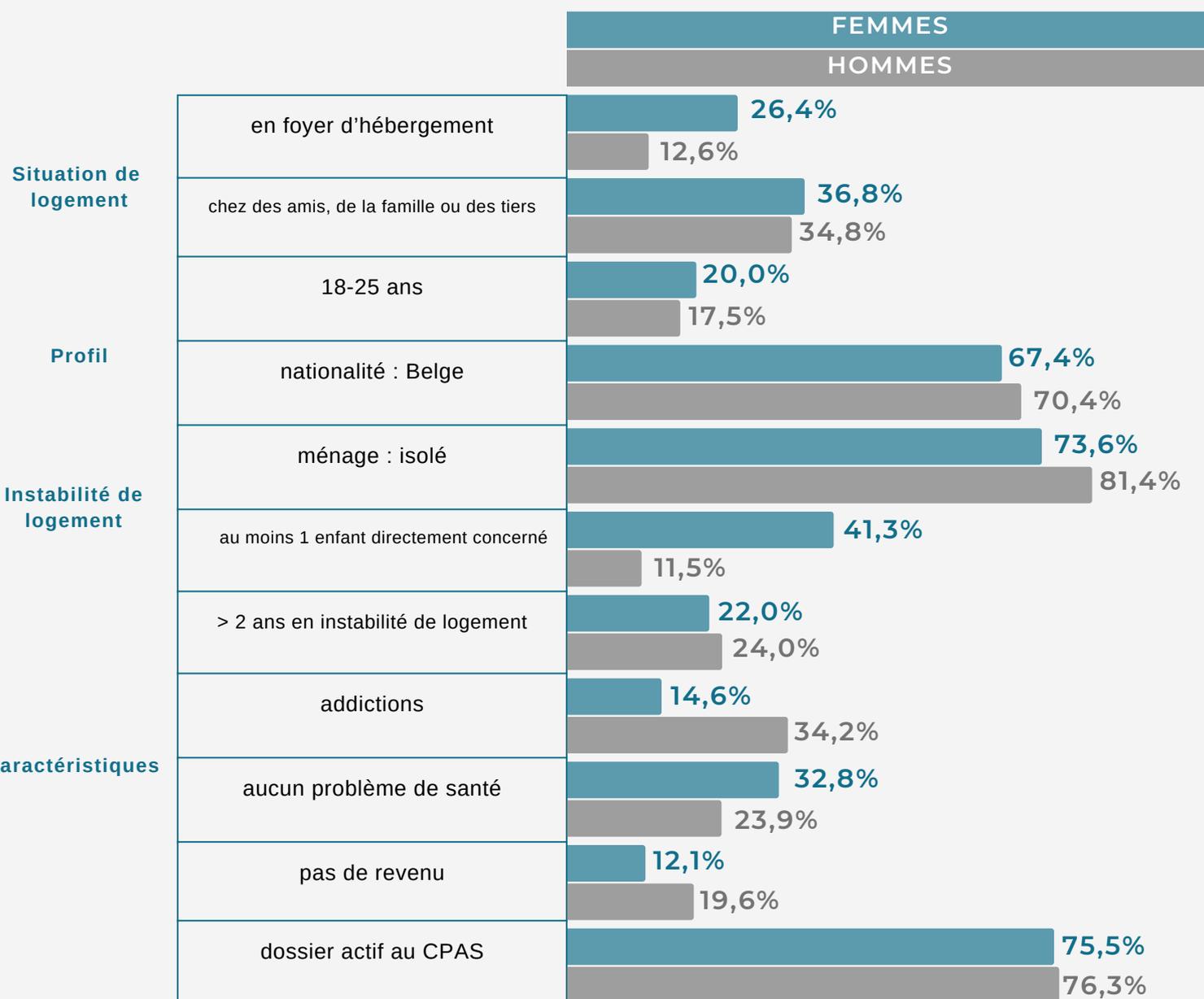
Les femmes sans-abri et sans chez-soi

Nous avons dénombré 527 femmes sans-abri et sans chez-soi dans l'arrondissement de Namur ce qui équivaut à 35,6% du total des personnes dénombrées. Les analyses et descriptions ne sont pas réalisées lorsque l'effectif des sous-groupes est jugé trop faible et ce, afin d'assurer une certaine fiabilité et pertinence dans les interprétations.

Comment lire ce tableau ?

- 26,4% des femmes séjournent en foyer d'hébergement tandis que 12,6% des hommes séjournent en foyer d'hébergement.

Madame a une cinquantaine d'années. En additionnant les années, on compte presque 20 ans d'errance, avec des moments où elle avait un logement lorsqu'elle était en couple et des séjours chez sa fille. Elle a connu plusieurs ruptures, avec un schéma quasi commun qui se reproduit avec des hommes avec parcours de consommation, violence conjugale, parcours carcéral. Elle garde contact avec ses enfants mais ne veut pas les ennuyer. Madame est sujette à différentes addictions. Dernièrement, nous avons introduit une demande afin qu'elle puisse rentrer dans une maison de vie communautaire qui devait voir le jour. Cependant, les semaines passant et le projet n'aboutissant pas, elle s'est rétractée car son compagnon allait sortir de prison. Elle avait le projet de s'installer avec lui mais ce dernier a été réincarcéré bien vite. Elle s'est raccrochée à nouveau à la solution de logement communautaire qui a enfin abouti après 4 mois d'attente.



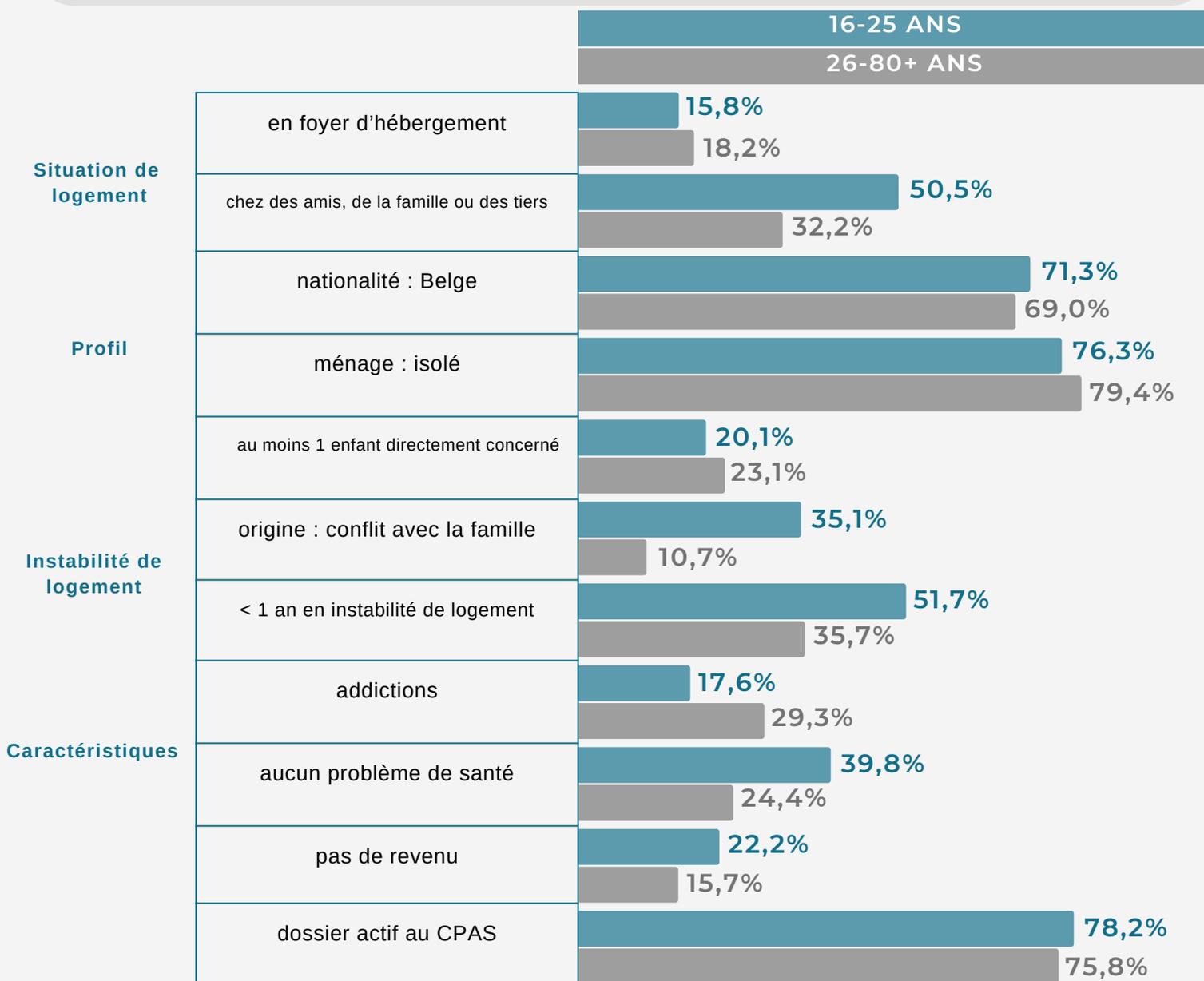
Les jeunes adultes

Nous avons dénombré 279 jeunes adultes sans-abri et sans chez-soi dans l'arrondissement de Namur ce qui équivaut à 18,3% du total des personnes dénombrées. 8 personnes ont 16 ou 17 ans et 271 personnes ont entre 18 et 25 ans. Nous comparons les caractéristiques des jeunes adultes avec les caractéristiques des personnes entre 26 et 80+ ans. Les analyses et descriptions ne sont pas réalisées lorsque l'effectif des sous-groupes est jugé trop faible et ce, afin d'assurer une certaine fiabilité et pertinence dans les interprétations.

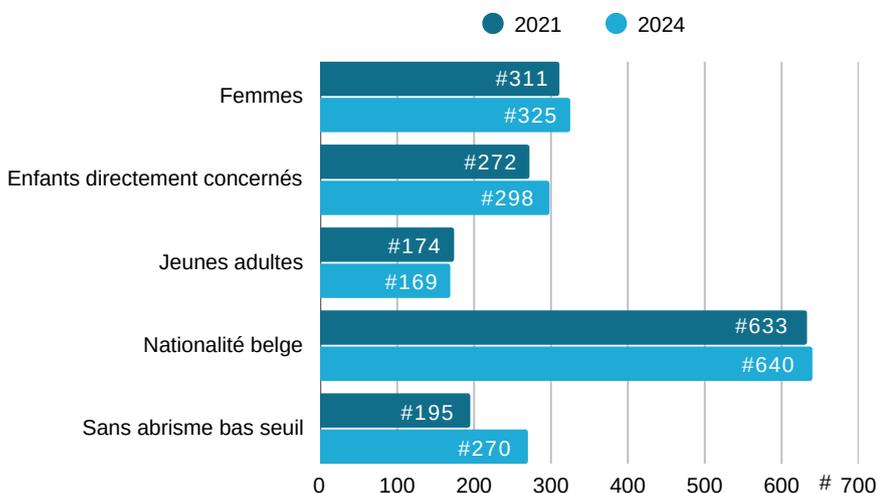
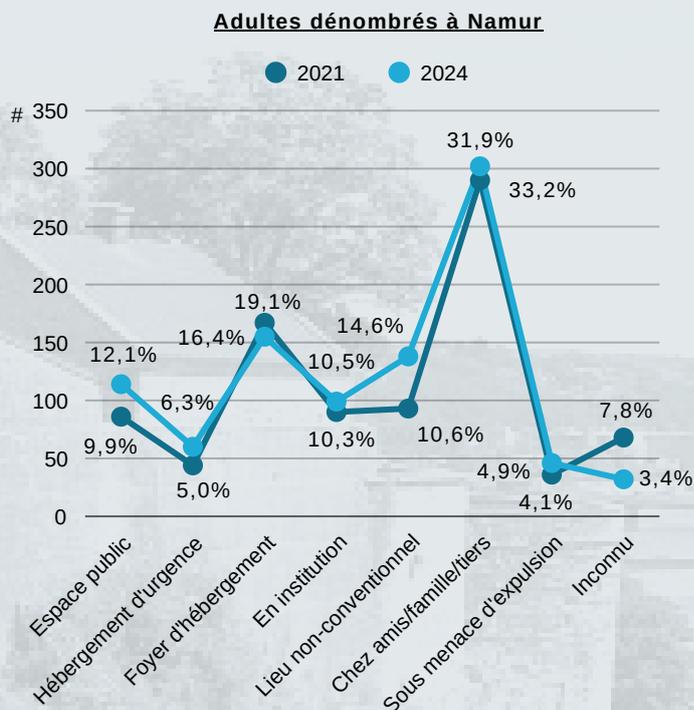
Comment lire ce tableau ?

- 15,8% des jeunes adultes séjournent en foyer d'hébergement tandis que 18,2% des 26-80+ ans séjournent en foyer d'hébergement.

Nous avons rencontré ce jeune lorsqu'il avait 17 ans. Il a un long parcours d'aide à la jeunesse. Sous pression d'un de ses parents, le jeune a menti afin que son dossier d'aide à la jeunesse soit clôturé. Durant plusieurs mois, il a fait des allers et retours entre les logements de son père et de sa mère. Les relations familiales sont très compliquées, voire en rupture totale. Lorsqu'il logeait chez sa maman, cette dernière était pratiquement tout le temps absente. Par moment, il n'y avait pas d'électricité, pas d'eau chaude et le frigo était vide. N'ayant aucun moyen de subsistance, le jeune a dû se résoudre à quitter le logement. Il n'a reçu aucune aide de ses parents. Il a été hébergé quelque temps chez un ami. Une aide équivalente au RIS a été demandée, mais elle n'a pas été accordée par manque de document. A ce jour, le jeune a 18 ans. Il a droit au RIS mais ne le perçoit encore. Toutefois, il a dû quitter le logement dans lequel il était hébergé. Il faut donc recommencer toutes les démarches auprès du CPAS. Il doit prouver sa résidence sur la commune. Actuellement, il est sans abri. Suite à cette situation précaire, le jeune est en décrochage scolaire. Il a perdu son job étudiant.



Commune Namur 2021 - 2024



Guide de lecture

1. Un comptage ponctuel permet de cartographier la situation à un moment précis. Le sans-abrisme est un phénomène dynamique ; derrière ces instantanés se cachent des processus d'entrée et de sortie.
2. Lors d'un comptage répété, les organisations sont déjà familiarisées avec la méthode de comptage et peuvent donc compter plus de personnes. Il y a également davantage d'organisations qui ont participé au dénombrement.



Conclusions sur le dénombrement

01 SANS-ABRISME BAS SEUIL

Les chiffres montrent que plus d'un cinquième des adultes dénombrés (21,7%) est en situation de sans-abrisme bas seuil dans l'arrondissement de Namur. Cette catégorie comprend les personnes qui séjournèrent la nuit du 17 au 18 octobre 2024 dans l'espace public (ETHOS 1), en hébergement d'urgence (ETHOS 2), dans un garage, dans un squat, dans une voiture/camion ou dans une tente (certaines catégories d'ETHOS 5).

02 ENFANTS EN SITUATION DE SANS-ABRISME ET D'ABSENCE DE CHEZ-SOI

Les enfants sont dénombrés via leurs parents grâce au questionnaire. Au total, les enfants représentent plus d'un quart des personnes dénombrées dans l'arrondissement de Namur (28,6%). Cette proportion indique une présence relativement importante d'enfants en situation de sans-abrisme et d'absence de chez-soi sur le territoire. Ces enfants sont comptabilisés par l'intermédiaire de leurs parents et partagent donc les conditions de logement de ceux-ci. La plus grande catégorie d'enfants résidait en foyer d'hébergement.

03 SEJOUR CHEZ DES AMIS, DE LA FAMILLE OU DES TIERS

Plus d'un tiers des personnes dénombrées (35,6%) séjournèrent la nuit du dénombrement chez des amis, de la famille ou des tiers. Cette catégorie met en lumière la part importante de ce qu'on appelle le "sans-abrisme invisible" dans les chiffres de personnes en situation de sans-abrisme et d'absence de chez-soi.

04 DURÉE DE LA SITUATION D'INSTABILITÉ DE LOGEMENT

Une large partie des personnes dénombrées (38,5%) sont dans une situation d'instabilité de logement depuis moins d'un an. Ces chiffres illustrent la part importante de personnes qui ne correspondent pas à l'image stéréotypée du sans-abrisme chronique.

05 COMMUNE DE NAMUR EN 2021 ET EN 2024

La commune de Namur a déjà participé aux dénombrements en 2021. Les chiffres montrent une augmentation du nombre de personnes en situation de sans-abrisme et d'absence de chez-soi dans la ville. Si les services confirment une augmentation des personnes, il est important d'appuyer sur le fait que cette augmentation peut aussi être liée à une méthode répétée avec laquelle les services sont plus familiers, ainsi qu'à une participation de plus de services. Cependant, la méthode comparative sur plusieurs années peut donner un indice de l'évaluation des chiffres des personnes en situation de sans-abrisme et d'absence de chez-soi.